

Motion d'Alessio Grutta, Conseiller communal PLR

Le *crowdfunding* local : pour la création d'une bourse participative afin de financer les projets de développement durable ou d'utilité publique

Monsieur le Président du Conseil communal,

Madame et Messieurs les Municipaux,

Cher·e·s Collègues,

Si le développement durable est inscrit comme but constitutionnel à l'art. 2 de la Cst. féd., il est également demandé (art. 73 Cst. féd.) à la Confédération et aux cantons d'œuvrer « à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain ». Jusqu'à présent, le Conseil fédéral a mis en œuvre ces prescriptions constitutionnelles sous la forme de stratégies pour le développement durable notamment dans son projet Agenda 2030¹.

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) coopère étroitement avec les cantons et les communes et encourage les processus de développement durable au niveau local, régional et cantonal. L'ARE soutient des actions innovatrices de mise en œuvre dans les cantons et les communes (Programme d'encouragement pour le développement durable) et promeut l'utilisation d'instruments de mesure et d'évaluation du développement durable (Cercle Indicateurs, méthodologie de l'évaluation du développement durable)².

Toutefois, pour mener à bien la réalisation de projets communaux durables ou d'utilité publique, il faut inévitablement recourir aux finances communales. Or, le budget 2021 de la Commune, adopté lors de la séance du 9 décembre 2020, est déficitaire. De plus, dans son rapport, la COFIN nous a averti « d'un endettement

¹ <https://www.are.admin.ch/sdd>.

² *Ibidem*.

attendu très élevé de CHF 61'000'000.-, qui atteindra à la fin 2021 217% de l'endettement existant au début de législature »³.

Ainsi, s'il est primordial que notre Commune puisse, à l'avenir, réaliser des projets durables ou d'utilité publique, il est également souhaitable que les desdits projets puissent être l'aboutissement d'une gestion saine et durable de nos finances.

Qu'est-ce que le *crowdfunding* (ou financement participatif) ?

Le terme de *crowdfunding* désigne le financement d'un projet par un certain nombre de bailleurs de fonds des projets. La foule (*crowd*) finance donc des projets téléchargés par les responsables du projet en règle générale sur une plateforme Internet (*crowdfunding-platform*). Si un investisseur est intéressé par un projet, il peut le soutenir financièrement sur cette plateforme⁴.

La thématique du changement climatique amène également celle des mesures à prendre. Dès lors, la création d'une bourse participative via une plateforme de *crowdfunding* permettrait à notre Commune de lever des fonds, sans remboursement de la somme investie, et ainsi l'implication financière de personnes physiques ou morales sur nos projets communaux. Le co-financement apporterait de la sorte une plus grande adhésion de la part de la population aux mesures écologiques adoptées et serait un véritable outil de cohésion sociale car toute personne intéressée par les questions environnementales pourrait agir concrètement en y participant.

Il existe déjà un certain nombre de plateforme de *crowdfunding*. Nous pouvons citer les deux principales qui sont 1) **heroslocaux.ch** – la plateforme gratuite de crowdfunding pour les projets locaux ; et, 2) **wemakeit** – pour les projets de crowdfunding de tous genres.

A titre d'exemple, nous pouvons citer la Ville de Renens qui a lancé, en 2019, une campagne de financement participatif pour équiper les grandes toitures de bâtiments privés de panneaux photovoltaïques. La Bourse Solaire participative a pour but de donner à tous, propriétaires de bâtiments ou non, l'opportunité de participer

³ p. 5 du Rapport de la Commission des Finances sur le Préavis N°13/2020 relatif au projet de budget de la Commune pour l'exercice 2021.

⁴ <https://www.finma.ch/fr/~media/finma/dokumente/dokumentencenter/myfinma/faktenblaetter/faktenblatt-crowdfunding.pdf?la=fr>

concrètement à l'essor des énergies renouvelables. La levée de fonds a été lancée sur la plateforme **wemakeit.com**⁵.

Au vu de ce qui précède, j'invite votre Conseil à prendre la présente motion en considération dans le but :

- d'identifier les projets susceptibles d'être financés en partie ou totalement par une levée de fond participatif, du type « *crowdfunding* » ;
- d'adopter, un nouveau règlement d'utilisation de la Commune de La Tour-de-Peilz d'un fond communal pour les projets de développement durable ou d'utilité publique ;
- d'accepter que l'entrée en vigueur dudit règlement soit fixée au premier jour du mois suivant son approbation par le Conseil communal ;
- de créer un fond communal pour le développement durable ou d'utilité publique ;
- lancer une campagne, tout public, de financement participatif.

Je demande que cette motion soit transmise à une commission ad hoc pour sa prise en considération.

Alessio Grutta
Conseiller communal PLR



⁵ http://www.renens.ch/docuploads/Communiques_de_presse/2019/PDF/Communique-de-Presse-Municipalite-Renens.pdf